

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Etaient présents :

M. Jean Luc FONTAINE, Maire

Mme et MM. les Adjoints : ANTOINE, BAGARD, DONDIN

Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux : HUMBERT, GROSJEAN, LALLEMAND, SENE, BAUDINET, DEVAUX, RUHLMANN, WEBER

Le conseiller ci-après avait délégué leur mandat à : NUSS à WEBER

Etaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : SIMON, MEONI

Sandrine WEBER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

ADOPTION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU DU 24 MAI 2024 à l'unanimité

URBANISME : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU 1^{ER} ADJOINT

Vu le permis de construire n° 054 596 24 T 0004 déposé par Mr FONTAINE Jean-Luc (*à titre personnel*)

Vu l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme qui précise que « *si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. le Maire Jean Luc Fontaine ne prend pas part au vote,

DÉSIGNE Mr BAGARD Bertrand, 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme pour la signature de l'arrêté d'autorisation de travaux

POSE D'UN NOUVEAU POSTE DE TRANSFORMATION : convention avec ENEDIS

Délibération ajournée

PAROISSE DE LA VISITATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le concert organisé par l'École de Musique de Moselle Madon, le 11 juin dernier en notre Eglise.

Il est proposé de verser à la Paroisse de la Visitation de NEUVES-MAISONS, en charge des Eglises sur Moselle Madon, une subvention d'un montant de 60 € au titre des frais de fonctionnement du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à verser la somme de 60 € à la Paroisse de la Visitation

PÉRISCOLAIRE : CRÉATION DE 2 POSTES CDD année scolaire 2024/2025

Le Maire fait part au Conseil Municipal du nouveau planning d'intervention des agents périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire ➡ **1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.**

Il précise que les agents sont déjà en place depuis plusieurs rentrées et il propose de renouveler les contrats à durée déterminée des 2 agents concernés comme suit :

1^{er} poste :

Grade : Adjoint d'animation
Nature des fonctions : encadrement des enfants service cantine, mercredis de loisirs et centres aérés
Niveau de rémunération : 2^{ème} échelon
Durée hebdomadaire : 30 h 00

2^{ème} poste :

Grade : Adjoint d'animation
Nature des fonctions : encadrement des enfants service cantine, mercredis de loisirs et centres aérés
Niveau de rémunération : 1^{er} échelon
Durée hebdomadaire : 32 h 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE la création de 2 postes d'adjoint d'animation tels que décrits ci-dessus et ce, à compter du **1^{ER} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 inclus**

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

TARIFS PÉRISCOLAIRE – CANTINE – MERCREDIS DE LOISIRS – CENTRE DE LOISIRS 2024-2025

Le Maire passe la parole à Laure ANTOINE, adjointe aux écoles qui propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs des services périscolaire – cantine – mercredis de loisirs et centres de loisirs.

Elle donne lecture des nouveaux tarifs applicables :

- ☛ **Au 8 juillet 2024** : pour les tarifs centres de loisirs
- ☛ **Au 1^{er} septembre 2024** : pour les tarifs périscolaire – cantine – mercredis de loisirs

Laure ANTOINE précise que les tarifs XEUILLEY-THELOD s'appliqueront aux bénéficiaires suivants :

- agents de la Commune
- professeurs des écoles enseignant en notre groupe scolaire
- garde partagée (1 parent domicilié sur XEUILLEY – 1 parent domicilié à l'extérieur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les nouveaux tarifs périscolaire – cantine – mercredi de loisirs et centres de loisirs tels qu'ils sont annexés à la présente délibération

PRÉCISE que ces tarifs seront applicables à compter des dates citées ci-dessus et resteront en vigueur jusqu'à changement

VALIDE la proposition des bénéficiaires des tarifs XEUILLEY-THELOD telle qu'énoncée ci-dessus

Fin du conseil à 19h

QUESTIONS DIVERSES

- Le 18 juillet 18h45 rendez-vous devant la mairie pour une visite de la commune de Xeuilley
- Le 28 juin Assemblée Générale de la Maison pour Tous
- Échange sur l'inauguration du Lion D'Or

La secrétaire de séance,
Sandrine WEBER

